

PROCES VERBAL D'AGREMENT DE PROTOTYPE D'UN DISPOSITIF DE CONVERSION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du fabricant

FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT
5, avenue des Renardières -
77250 ECUELLES - France

que le dispositif de conversion :

Type : FFED-directe2
Désignation commerciale : FFED-directe 2
(le cas échéant)
Référence dossier fabricant : injection directe 4 temps Euro 5-6 8 à 14 cv

présenté aux essais (rapport UTAC n° 22/06142) requis par l'arrêté ministériel du 30 novembre 2017 *relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence – superéthanol E85* comme prototype de la transformation de véhicules usagés pour la famille de véhicules définie par le fabricant conformément à l'article 2 de l'arrêté précité, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-4 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, dont l'arrêté précité.

MENTION PARTICULIERE A FAIRE APPARAÎTRE SUR LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION : Néant

Vu et approuvé sous le numéro PA-0017-19-02

Fait à Montlhéry
Le 31/08/2022
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

A Montlhéry,
Le 31/08/2022
Pour le Ministre et par délégation,
L'Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines

Pascal DUEZ

Gwendolyn QUENTRIC